



Compte-rendu des décisions prises en Conseil Municipal du 14 octobre 2022

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Approuve le procès-verbal du conseil municipal du 28 septembre 2022.

Vote unanime

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant jusqu'à 500 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Bâtiment d'habitation, section B sous le n°128 sis 606 Rue Royale.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n°657 ; 1072 ; 1073 sis 607 Montée des Cannes.
- Bâtiment d'habitation, section A sous les n°1708 ; 1716 sis Lieu-Dit « Au Raffour ».

L'exécutif prend acte des 3 Déclarations d'Intention d'Aliéner.

Pour la parfaite information des membres de l'Assemblée, Monsieur le Maire a présenté ci-après l'ensemble des devis signés depuis la dernière réunion, dans le cadre des délégations qui lui sont consenties.

Numéro	Agent	N° engazement	Budget	Signataire	Date	Fournisseur	Désignation	Montant
MA/2022/243	MAGALI		COMMUNE	MD	19/09/2022	UGAP	epi pompiers- NOUVEAUX RECRUES	3 123,62
MA/2022/244	KARINE		COMMUNE	XB	22/09/2022	BRICOCASH	Aspirateur à eaux	179,99
MA/2022/245	KARINE		COMMUNE	MD	23/09/2022	CARREFOUR MARKET	Course divers	220,68
MA/2022/246	KARINE		COMMUNE	MD	23/09/2022	CARREFOUR MARKET	Classe en 2	161,38
MA/2022/247	KARINE		COMMUNE	MD	23/09/2022	VIVAL	Classe en 2	10,00
MA/2022/248	KARINE		COMMUNE	MD	28/09/2022	CARREFOUR MARKET	Reunion du 26/09/2022	93,43
MA/2022/249	KARINE		COMMUNE	MD	28/09/2022	HENRI JULIEN	assiette blanche centre innovance	277,20
MA/2022/250	KARINE		COMMUNE	MD	28/09/2022	CUNY	Micrio-onde annexe de loyes	269,40
MA/2022/251	KARINE		COMMUNE	MD	28/09/2022	BERGER LEVRAULT	cocarde /ruban	169,44
MA/2022/252	MAGALI		COMMUNE	FLR	21/09/2022	asco celda	une roue de vélo pour l'école maternelle du Toison	44,60
MA/2022/253	MAGALI		COMMUNE	FLR	21/09/2022	NATHAN	Fournitures éducatives PS/MS/GS	862,72
MA/2022/254	MAGALI		COMMUNE	FLR	03/10/2022	Librairie Laïque	Fournitures Ecole primaire	116,23
MA/2022/255	MAGALI		COMMUNE	FLR	03/10/2022	Librairie Laïque	Fournitures Ecole maternelle	357,41
MA/2022/256	NICOLE		COMMUNE	EB	29/09/2022	JOSEPH	Réparation lave vaisselle restaurant scolaire	119,45
MA/2022/257	ANNELISE		COMMUNE	EB	04/10/2022	ADI 01	Convention n°2022-134-BATI - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un marché de fournitures pour l'achat et l'installation de bâtiments modulaires - Groupe scolaire du Toison	6 480,00
MA/2022/258	ANNELISE		COMMUNE	EB	04/10/2022	ADI 01	Convention n°2022-135-BATI - Mission d'assistance à maîtrise ouvrage pour l'extension et la restructuration du pôle périscolaire et de l'école primaire	38 070,00
MA/2022/259	KARINE		COMMUNE	KK	05/10/2022	CLETAL EXPRESS	Tampon	115,00

Prend acte des devis signés.

INSTITUTION

Délibération 01 10 2022 - Désignation de deux membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association A3V (Association des 3 Villages)

Désigne les membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'A3V :

A : M. Eric BEAUFORT

B : M^{me} Florence LA ROSA

Ont voté pour : 23

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

M^{me} BLANCHARD ne prend pas part au vote et au débat et sort de la salle du conseil municipal

MARCHE PUBLIC

Délibération 02 10 2022 - Maîtrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration du pôle périscolaire et de l'école primaire

Approuve le programme de l'opération pour l'**extension et la restructuration du pôle périscolaire et de l'école primaire de VILLIEU LOYES MOLLON** pour un coût d'opération prévisionnel de **3 190 000 € HT**,

Arrête l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de **2 500 000 € HT**,

Autorise Monsieur le Maire à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour cette opération,

Décide de fixer la composition du jury comme détaillé ci-après :

Composition du Jury de concours

Le jury de concours sera composé, conformément aux articles R2162-22 à R2162-24 du Code de la Commande Publique, des personnes suivantes :

- Le Maire : président du Jury
- Les membres élus de la Commission d'appel d'offres par délibération n°03/06/2020 du 22 juillet 2020, à savoir :

Membres titulaires :

- Alain GONARD
- Marie DOMINGUEZ
- Bruno PICHAT
- Guillaume LARDON
- Michel BOZZACO COLONA

Membres suppléants :

- Sylvie BLANCHARD
- Serge THEBAULT
- Jean-Marc MAZAT
- Joëlle KRUCHTEN
- Rémy BRUNETTI

Décide d'allouer aux membres du jury représentant la qualification professionnelle exigée, une indemnité de participation, dont le montant sera librement négocié avec chaque juré conformément aux usages,

Autorise Monsieur le Maire à négocier le projet de marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,

Fixe le montant de la prime des candidats à concourir à 12 000 € HT,

Autorise Monsieur le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,

Autorise que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits de l'opération.

Voix pour : 24

Voix contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

Délibération 03 10 2022 – Budget principal – Décision modificative N°3

Accepte la décision modificative n°03 relative au budget 2022 de la Commune.

Effectue des ajustements de crédits comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60623 : Fournitures non stockées - Alimentation	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61351 : Locations matériel roulant	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61358 : Autres locations mobilières	0,00 €	30 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521-511 : Entretien et réparations sur terrains	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Primes d'assurances multirisques	0,00 €	14 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6162 : Assurance obligatoire dommage-construction	0,00 €	1 068,20 €	0,00 €	0,00 €
D-62261 : Honoraires médicaux et paramédicaux	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268 : Autres honoraires, conseils..	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6234 : Réceptions	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236 : Catalogues et imprimés et publications	0,00 €	7 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	7 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261 : Frais d'affranchissement	0,00 €	2 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283 : Frais de nettoyage des locaux	16 916,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	3 816,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	62 116,00 €	102 484,20 €	0,00 €	0,00 €
D-7392221 : Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	0,00 €	55 350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739331 : Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	50 000,00 €	55 350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	14 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	14 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65311 : Indemnités de fonction (élus)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65312 : Frais de mission et de déplacement (élus)	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65313 : Cotisations de retraite (élus)	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65314 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	0,00 €	7 950,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65315 : Formation (élus)	0,00 €	830,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65741 : Subventions de fonctionnement aux ménages	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	20 000,00 €	34 980,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	46 146,00 €
R-7484 : Dotation de recensement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 616,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 762,00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 636,20 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 636,20 €
Total FONCTIONNEMENT	132 116,00 €	207 514,20 €	0,00 €	75 398,20 €

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 700,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 700,00 €
D-2041511-175-020 : Centre de loisirs	0,00 €	14 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	14 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	14 700,00 €	0,00 €	14 700,00 €
Total Général		90 098,20 €		90 098,20 €

Ont voté pour : 24

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 04 10 2022 - Demande de subvention – Agence de l'eau – Travaux de réseau d'eaux usées de Loyes et Mollon

Valide la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),

Plan de financement travaux d'assainissement à Loyes					
Dépenses			Recettes		
Détails des postes de dépenses	Montant HT	en (%)	Financements	Montant HT	
Maitrise d'œuvre	76 600 €	2,85%	Autofinancement	106 168 €	
Autres bureaux d'études	122 850 €	4,58%	Emprunt	1 500 000 €	
Provisions aléa	50 000 €	1,86%			
Autres dépenses			Co-financement publics demandées (Etat, CD01)		
Travaux EU	2 085 855 €	77,68%	Département (déjà attribuée)	378 300 €	
Travaux EP	336 755 €	12,54%	Etat - Agence de l'eau	700 592 €	
Travaux eau de source	13 000 €	0,48%			
Total	2 685 060 €	100,00%		2 685 060 €	

Valide le montant HT de 2 685 060 € de l'opération, dont 2 335 305 € HT pour les travaux sur le réseau d'assainissement, et les modalités financières de cette dernière,

Valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération,

Sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération,

Autorise, pour cette opération de « Mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur Loyes et Mollon », le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de **Villieu-Loyes-Mollon** et à la lui reverser.

Réalise cette opération sur les ouvrages d'assainissement (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,

Mentionne dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Ont voté pour : 24

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 05 10 2022 - Actualisation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de l'Ain (CDG 01)

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.

Ont voté pour : 24

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

PATRIMOINE

Délibération 06 10 2022 - Acquisition d'une parcelle cadastrée 223 B n° 958 située Chemin du Berger

Accepte ce transfert de propriété au profit de la Commune.

Valide l'acquisition de la parcelle cadastrée 223 B 958 située Chemin du Berger, pour une surface de 250 m² à 100 € net le m², soit 25 000 € au total.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif au transfert de propriété à intervenir.

Prend en charge les frais d'actes afférents.

Ont voté pour : 24

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

INTERCOMMUNALITE

Délibération 07 10 2022 - Présentation du rapport d'activité et de développement durable de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour l'année 2021

Prend acte de la communication du rapport d'activité et de développement durable établi par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre de l'année 2021

Ont voté pour : 24

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 08 10 2022 - Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain : rapport 2021 « qualité et coût de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers » - Présentation

Prend acte du rapport « qualité et coût de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers » établi par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre de l'année 2021.

Ont voté pour : 24

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 14 octobre 2022
Le Maire,
Eric BEAUFORT

